

Image not found or type unknown



Stores cassés qui doit payer ?

Par **clemrenaud**, le **09/10/2012 à 18:38**

Bonjour,

Dans mon logement depuis presque 2-3 semaines les 2 stores de ma chambre sont cassés et ne se relèvent plus.

Qui doit prendre en charge les réparations sachant que je suis le locataire.

Cordialement.

Par **janus2fr**, le **09/10/2012 à 18:49**

Bonjour,

Si la panne est due à l'usure normale, c'est au bailleur de faire réparer les stores.

Si en revanche, la panne est due à une mauvaise utilisation de la part du locataire, c'est à lui de supporter le cout des réparations.